

POINT DE SITUATION

20 AVRIL
2020

> LA SURVEILLANCE DE L'ÉPIDÉMIE

La situation est stable en Martinique par rapport au 19 avril 2020.

Le nombre de **cas confirmés reste à 163 (+0)** et le nombre de **patients hospitalisés en réanimation est toujours à 7 (+0)**.

14 décès, signalés par le CHU de Martinique, sont à déplorer depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel, le 17 avril, **le nombre cumulé de cas symptomatiques estimés** à partir des données des médecins sentinelles depuis le début de l'épidémie était de **350**.

73 personnes sont considérées comme **guéries**.

Ces données seront actualisées une fois par semaine.

> COVID-19 ET COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

L'Anses met en garde contre la consommation de compléments alimentaires pouvant perturber la réponse immunitaire.

- Certains compléments alimentaires contiennent des plantes possédant des propriétés anti-inflammatoires susceptibles d'agir comme les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).
- Ces plantes sont susceptibles de perturber les défenses naturelles de l'organisme utiles pour lutter contre les infections et, en particulier, contre le COVID-19.
- Les plantes visées par l'avis de l'Anses sont : le saule, la reine des prés, l'harpagophytum, le curcuma, les échinacées, le bouleau, le peuplier, la réglisse...

Compte tenu de ces travaux, l'Anses recommande :

- aux personnes consommant ces compléments alimentaires dans un but préventif de suspendre immédiatement la consommation de compléments alimentaires contenant ces plantes dès l'apparition des premiers symptômes du COVID-19.
- aux personnes consommant ces compléments alimentaires dans le contexte de pathologies inflammatoires chroniques de discuter impérativement avec leur médecin de la pertinence de poursuivre ou non leur consommation.